

REPUBLIQUE FRANCAISE



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ n° ART/2024-98/V
portant réglementation du stationnement rue des forgerons

Le Maire de la commune de DETTWILLER,

Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code la Route ;
Vu le Code Pénal et notamment son article R. 610-5 ;

Considérant que pour organiser son exposition annuelle, la Société d'Aviculture de Dettwiller et environs a besoin d'accéder au local situé à côté du 1 rue des Forgerons du mardi 5 novembre 2024 au le mercredi 6 novembre 2024 et du lundi 11 novembre 2024 au mardi 12 novembre 2024,

Considérant que le stationnement de véhicules empêche l'accès à ce local,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le stationnement est interdit sur 3 emplacements à hauteur et à proximité du n°1 rue des Forgerons,

- Du mardi 5 novembre 2024 de 18h00 au le mercredi 6 novembre 2024 à 18h00
- du lundi 11 novembre 2024 de 18h00 au mardi 12 novembre 2024 à 18h00.

Le stationnement est réservé pour les véhicules de la Société d'Aviculture de Dettwiller et environs.

Article 2 :

La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place et enlevée par les services techniques de la Commune.

Article 3 :

Toute infraction au présent arrêté sera punie conformément à l'article R 610-5 du Code Pénal.

Article 4 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, publiée en ligne, affichée en mairie et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à la Police Municipale de Saverne
- à Monsieur Raymond MATHIS, Président de la société d'Aviculture de Dettwiller et environ
- au service technique - Dettwiller

Fait à Dettwiller, le 4 novembre 2024

Le Maire, Pascal BOEHM

Le Maire de Dettwiller,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- * vu les notifications le - 4 NOV. 2024
- * vu l'affichage à la porte de la mairie le - 4 NOV. 2024
- * vu la mise en ligne le - 4 NOV. 2024

